

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

NOM COMMERCIAL:	Polyuréthane Microcellulaire PORON® Couvre: 4701-08, 15, 30, 40, 41, 50, 60 et 4790-79, 4790-92
FAMILLE CHIMIQUE:	Polymères Uréthaniques
CLASSIFICATION HMIS:	S 0 I 1 R 0
UTILISATION DU PRODUIT	Utilisé dans les applications d'isolation, joints et rembourrages
DATE D'ÉMISSION:	01/03/2018
IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE:	Rogers Corporation 245 Woodstock Road Woodstock, CT 06281 Téléphone: 001-860-928-3622 Télécopieur: 001-860-928-7843 Courriel: MSDSINFO@Rogerscorporation.com

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE:	NE
ÉTIQUETAGE EXIGÉ:	NE
EFFETS DE SUREXPOSITION:	La manutention normale ne devrait en produire aucun. Le découpage et les autres opérations de finition peuvent créer de la poussière de polyuréthane. La ventilation et les moyens de protection du personnel devraient être similaires à ceux de toutes les opérations qui produisent des poussières nocives. Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène humain présumé de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.
INHALATION:	La poussière peut irriter les voies respiratoires. Déplacer la victime à l'air frais et, au besoin, obtenir des soins médicaux.
CONTACT AVEC LES YEUX:	La poussière peut provoquer une irritation. Rincer les yeux avec de l'eau et, au besoin, obtenir des soins médicaux.
CONTACT AVEC LA PEAU:	La poussière peut provoquer une irritation. Nettoyer la peau à fond avec du savon et de l'eau.
INGESTION:	Aucun n'est connu.
CHRONIQUE:	Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène humain présumé de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Cette substance est produite sous forme d'un "article" selon la définition contenue dans 20 CFR 1910.1200 et dans le RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006, et est donc exempté des exigences de la Norme de Communication des Dangers et de REACH. Comme cette substance ne libère aucun produit chimique dangereux et n'entraînera pas l'exposition à un tel produit dans les conditions normales d'utilisation, aucune Fiche Technique sur la Sécurité des Substances n'est exigée. Ce formulaire est fourni à titre de commodité pour nos clients.

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS.</u>	<u>EINECS /ELINCS</u>	<u>%</u>	<u>PEL¹ OSHA</u>	<u>TLV¹ ACGIH</u>	<u>OEL¹ Chine</u>	<u>Classification de l'UE</u>
Trihydrate d'Aluminium	21645-51-2	244-492-7	<20	15 mg/m ³ (Poussière Totale)	10 mg/m ³ (sous forme d'AL)	NE	Non Classé Sous 67/548/EEC
Oxyde de Titane	13463-67-7	236-675-5	<5	15 mg/m ³ (Resp.)	10 mg/m ³ (Resp.)	NE	Non Classé Sous 67/548/EEC
Noir de Carbone (Dans les substances noires)	1333-86-4	215-609-9	<1	3,5 mg/m ³	3,5 mg/m ³	NE	Non Classé Sous 67/548/EEC
Dioxyde de Silicium	7631-86-9	231-545-4	<1	5 mg/m ³ (Resp.)	3 mg/m ³ (Resp.)	NE	Non Classé Sous 67/548/EEC
PET	Exclusif	Exclusif	Divers	NE	NE	NE	Non Classé Sous 67/548/EEC

¹ PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible ; OEL = Limite d'exposition professionnelle

4. PREMIERS SOINS

INHALATION:	Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer les yeux à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et rincer la partie avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION:	S.O.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION:	S.O. °C (°F) S.O. °C (°F)	Limites d'Inflammabilité:	LII	<u>NE</u>	LSI	<u>NE</u>
MOYENS D'EXTINCTION:	<u>X</u> Brouillard d'eau <u>X</u> Poudre chimique	<u>X</u> Mousse	<u>X</u> CO ₂			
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques. Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et de tenues de feu.					
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:	Les matériaux en polyuréthane peuvent produire des fumées épaisses en cas d'incendie.					

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:	Aucune n'est requise.
PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:	Aucune n'est requise.
MÉTHODES DE NETTOYAGE:	Balayer ou ramasser à la pelle pour mettre dans un récipient adéquat en vue de l'élimination. Éviter de produire des poussières nuisibles.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION:	Les opérations de découpe au fil chaud devraient comporter un dispositif d'évacuation pour empêcher l'exposition aux vapeurs irritantes. Porter l'équipement de protection adéquat, voir la Section 8.
STORAGE:	Garder le récipient dans un lieu frais et bien ventilé.

8. MOYENS TECHNIQUES DE CONTRÔLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:	Aucune n'est requise.
<u>VENTILATION</u>	
LOCALE:	Recommandée pour les opérations de découpage/ finition ou l'opération de découpe au fil chaud.
GÉNÉRALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.
<u>PROTECTION INDIVIDUELLE</u>	
MAINS:	Gants pour éviter le contact avec la peau, si on le désire.
YEUX:	Des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux sont recommandées dans toutes les opérations industrielles.
PEAU:	Aucune n'est requise.
AUTRE:	Douche de sécurité/bassin oculaire dans la zone.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Rouleau ou Feuille de Mousse d'Uréthane Cellulaire Solide (Plusieurs Couleurs Disponibles)
ODEUR:	Odeur légère
ÉTAT PHYSIQUE:	Solide
POINT D'ÉBULLITION:	S.O. °C (°F)
POINT DE FUSION:	NE °C (°F)
POINT DE CONGÉLATION:	S.O. °C (°F)
POINT D'ÉCLAIR:	NE °C (°F)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Aucune
DENSITÉ DE VAPEUR:	S.O.
PRESSION DE VAPEUR:	S.O.
POIDS SPÉCIFIQUE:	0,2-0,53 (Eau = 1)
COEFFICIENT DE PARTAGE:	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION:	S.O.
DENSITÉ RELATIVE:	S.O.
VISCOSITÉ:	S.O.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	S.O. °C (°F)
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:	S.O. °C (°F)
PH:	S.O.
INFLAMMABILITÉ:	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE X INSTABLE _____

CONDITIONS À ÉVITER: NE
MATÉRIAUX À ÉVITER: NE

POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	_____	Peut se produire	X	Ne se produit pas
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION:		CO, CO ₂ , Oxydes d'azote, HCN et traces de composés de carbone non complètement brûlés.		

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

STATUT CARCINOGENE:	Le CIRC a classé le noir de carbone comme carcinogène humain présumé de Classe 2B, sur la base des essais effectués sur des animaux en laboratoire.
---------------------	---

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ:	NA
--------------	----

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES QUI AFFECTENT L'ÉLIMINATION:	Aucune
DONNÉES DE TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE:	S.O.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS:	Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU:	Pas Réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU:	Pas Réglementé
CLASSE DE DANGER (ES):	Pas Réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE:	Pas Réglementé
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:	Pas Réglementé

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

RÉGLÈMENTS INTERNATIONAUX:	
Canada (DSL/NDSL):	S.O.
Australie (ACIS):	S.O.
Corée (KECI):	S.O.
Japon (ENCS, MITI):	S.O.
Chine (SEPA):	Article – exempté.
Directive REACH:	Le produit est classé comme un article.
Directive de l'UE 2011/65/EC (RoHS):	Ne contient aucune des substances ajoutées intentionnellement faisant l'objet de la directive RoHS.
Europe:	
Symbole	Non classé selon les directives 1999/45/EC et 2001/60/EC (préparations dangereuses).
Phrase(s)-R:	S.O.
Phrase(s)-S:	S.O.
TSCA (<i>Toxic Substances Control Act</i>):	Tous les ingrédients sont classés ou exemptés par TSCA.
CERCLA (<i>Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act</i>):	S.O.
SARA TITLE III (<i>Superfund Amendments and Reauthorization Act</i>):	S.O.
CATÉGORIES DE DANGERS 311/312:	Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

N° CAS
S.O.

NOM CHIMIQUE
S.O.

POURCENTAGE EN POIDS
S.O.

16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet

NE = Non Établi

NC = Non Classé

Date de Préparation: 01/03/2018

FICHER: PORON® Microcellular Polyurethane Material
99101

PRÉPARÉ PAR: EHS Department

REVU PAR: EHS Department

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES.

ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHETEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHETEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT.